



Imprimer cet article publié le 10-07-2008 sur le site www.la-croix.com

la-Croix.com



Des projets communs depuis déjà plus de dix ans

L'Union européenne et la rive sud de la Méditerranée sont déjà liées par plusieurs accords, en particulier le partenariat euro-méditerranéen noué depuis 1995, au bilan jugé décevant

«Conscientes de la valeur économique, sociale et culturelle du milieu marin de la zone de la mer Méditerranée et de son importance pour la santé... » : ainsi s'ouvre la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, signée à Barcelone en février 1976. Ce texte régional onusien est toujours en vigueur depuis trente ans dans 21 pays du pourtour méditerranéen.

Alors que la dépollution figure en tête des projets que compte appuyer le sommet de l'Union pour la Méditerranée, ce rappel montre que l'idée d'une intégration régionale ne part pas de rien. Son nom officiel, « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », tient d'ailleurs à le souligner.

Retenue au sommet européen de mars dernier, cette appellation rattache le projet élyséen initial au partenariat euro-méditerranéen déjà existant. Le processus de Barcelone a été initié par une conférence dans la métropole catalane fin novembre 1995 entre l'Union européenne et 10 pays de la rive sud.

7% par an

Des trois volets d'échanges économiques, politiques et culturels du processus, seul le premier est crédité de quelques acquis. Même si l'objectif d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne visée au départ pour 2010 n'a aucune chance d'être tenu, huit accords d'association entre l'Union et des pays du Sud sont entrés en vigueur, leur donnant un accès privilégié au marché européen.

De quoi faire progresser les exportations de ces pays vers l'UE à un rythme moyen de 7 % par an, selon un bilan du Quai d'Orsay, pour qui ces accords « ont également permis d'homogénéiser les législations dans les domaines des règles de concurrence, des mouvements de capitaux ».

Autre acquis, mais de portée cette fois Sud-Sud, l'accord d'Agadir. Signé en 2004, il a jeté les bases d'une zone de libre-échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie. Par ailleurs, un système de « cumul de l'origine », adopté en 2003, « permet aux produits qui ont subi des transformations dans plusieurs pays méditerranéens de bénéficier plus facilement d'avantages tarifaires », ajoute l'économiste Jean-François Jamet, de la Fondation Robert-Schuman.

Tributaires du Proche-Orient

Le partenariat euro-méditerranéen s'est aussi concrétisé à l'échelle des entreprises, en particulier entre PME, à travers l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée, créée en 1982. En direction notamment des PME, la Banque européenne d'investissement finance depuis 2002 une « facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat » (Femip). Ces prêts ont ainsi financé une centrale électrique en Égypte ou un port en Syrie.

Les fonds européens ont également été sollicités, tels les programmes Meda depuis 1995 (5,3 milliards d'euros sur 2000-2006), remplacés l'an dernier par un nouvel instrument financier. « Les programmes Meda ont substantiellement contribué au développement d'un pays comme le Maroc, et l'Europe fournit une aide humanitaire massive aux Palestiniens », note Jean-Robert Henry, chercheur au CNRS.

En revanche, le volet politique du processus de Barcelone est resté tributaire de la panne d'un autre processus, celui de la paix au Proche-Orient. Seule la création depuis 2004 d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne est citée. Quant aux échanges dans l'éducation, la culture et le domaine social, ils manquent de dynamisme.

Manque de "lisibilité"

En fait, la méthode comme le financement de ce partenariat sont considérés comme trop unilatéraux, venant du Nord, sans l'implication des populations. D'où, ajoute Jean-François Jamet, un manque de « lisibilité ». Officiellement multilatéral, le processus n'empêche pas l'Union de mener depuis 2003 sa propre politique bilatérale de voisinage et d'engager, par ailleurs, un processus d'adhésion propre avec la Turquie.

De plus, les États les plus concernés entretiennent d'autres cercles de dialogue diplomatique, tels le Forum méditerranéen, lancé par la France et l'Égypte en 1994 avec 11 pays et le « dialogue 5+5 » repris depuis 2001 entre pays du bassin occidental de la Méditerranée. Sans oublier les « dialogues méditerranéens » de l'Otan et de l'OSCE. Jean-Robert Henry n'y voit que des échanges « entre initiés, aux dépens de la constitution d'un véritable espace humain commun, lequel implique une mobilité des hommes ».

Sébastien MAILLARD, à Bruxelles